

Ce règlement a pour but de préciser les conditions de fonctionnement du centre de langue.
Ce document est à remettre au responsable du centre à l'inscription.

Article 1. Organisme

Lingo Club organise des ateliers d'anglais comprenant des activités pédagogiques d'initiation et d'approfondissement s'adressant à tous les publics :

- ✓ Initiation à la langue anglaise, à ses rituels, à la culture anglo-saxonne
- ✓ Pratique de la langue à l'oral et l'écrit en mode ludique et à l'aide de jeux interactifs
- ✓ Lectures et écoute d'œuvres et de contenus
- ✓ Créations manuelles et artistiques

L'attestation de fin de formation est uniquement délivrée en fin de parcours professionnel. L'édition de documents additionnels (attestation de niveau, courriers spécifiques...) est réservée aux membres du programme de fidélité.

Article 2. Activités

Les ateliers d'anglais se pratiquent en petits groupes de (8 participants maximum pour les programmes enfants du mercredi). La durée des séances peut varier en fonction du programme et du type d'enseignement.

Article 3. Accueil

Lingo Club est ouvert toute l'année (fermeture annuelle en août). Le centre n'accueille pas de public les jours fériés.

Article 4. Inscription

Les adhérents doivent s'acquitter des frais correspondants à l'atelier choisi pour un cycle ou l'année complète. A ces frais s'ajoute un tarif d'adhésion valable un an non remboursable. Le coût global du dossier est à régler lors de l'inscription en totalité. Sur demande, un fractionnement de la cotisation peut être mis en place. En cas de règlement fractionné, la totalité des échéances est exigée en plusieurs chèques qui doivent être remis lors de l'inscription. La première partie sera encaissée à l'inscription et les règlements suivants auront lieu selon l'échéancier prédéfini. Toute année commencée étant due dans son intégralité, aucun remboursement ne sera accordé en cours d'année.

Article 5. Public

L'inscription à une activité est nominative. Les locaux de Lingo Club sont mis à la disposition des professeurs et des adhérents. Les parents et les responsables des participants mineurs ainsi que les visiteurs ne sont pas admis dans les salles pendant le déroulement des pratiques linguistiques sauf à l'occasion des rencontres amicales.

Article 6. Matériel et lieu d'accueil

Lingo Club dégage sa responsabilité en ce qui

concerne les vols d'objets personnels appartenant aux adhérents et aux visiteurs. Les adhérents sont tenus de respecter le matériel et les locaux dans lesquels ils sont accueillis. Pas de restauration dans les salles sauf événement.

Article 7. Absences

Les adhérents sont tenus d'assister à l'ensemble des séances prévues dans le programme. Les absences sont non rattrapables. Si un des professeurs se trouve dans l'impossibilité d'assurer ses cours, ils seront reprogrammés ultérieurement ou bien assurés par un remplaçant. La suspension des activités en présentiel pour raisons sanitaires donnera lieu automatiquement à des séances à distance complétées par un stage de rattrapage si nécessaire.

Article 8. Règles de vie (sanctions)

L'inscription définitive aux activités organisées par Lingo Club engage l'adhérent à se conformer au règlement intérieur. Tout adhérent dont le comportement est de nature à nuire au bon déroulement des activités fera l'objet d'un renvoi s'il ne s'est pas amendé après avertissement, ou fera l'objet d'un renvoi immédiat pour toute faute grave (vol, dégradations, violences, comportement asocial). Le renvoi d'un participant pour discipline ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées pour l'inscription.

Article 9. Téléphone portable

Utiliser un portable est contraire à l'esprit de l'immersion. Nous demandons aux adhérents de ne pas l'utiliser pendant la durée des activités et d'en activer le mode silence. L'enregistrement des animations n'est pas autorisé. Lingo Club décline toute responsabilité sur les téléphones et effets personnels introduits dans le centre. Les séances animées à distances doivent permettre à tous les participants de pouvoir recréer l'environnement en immersion. Afin d'augmenter la qualité de ces séances, les participants sont invités à s'installer dans un lieu clos, silencieux et non mobile.

Article 10. Règles sanitaires

En cas de mesures sanitaires en vigueur, le port du masque couvrant le nez et la bouche est obligatoire pour accéder aux locaux et la salle d'activité dès 6 ans. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des participants adultes pour se désinfecter les mains avant usage du matériel. Un point d'eau et une solution savonneuse est utilisée pour les plus jeunes. Les participants sont invités à venir munis d'une bouteille d'eau pour se désaltérer pendant la séance.

Tout manquement au respect de ces règles dégage Lingo Club de toute responsabilité.

Date : Nom du participant :
Signature (la mention « Lu et approuvé » avant votre signature est obligatoire)